

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 20 JUIN 2019
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le jeudi, vingt (20) juin 2019 à 20h00 au Centre Lepageois.

Étaient présents: Madame la conseillère : Josée Martin, messieurs les conseillers : Ghislain Vignola, Yann-Érick Pelletier et Jasmin Couturier : absent : Hugo Béland et Myriam St-Laurent.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Françoise Bérubé, sec-trés. adjointe est aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. 2019-131

ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. 2019-132

MANDAT MRC-COURS D'EAU DIONNE-VÉGÉTATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des travaux dans le cours d'eau Dionne en 2016 afin de corriger la problématique du ponceau;

CONSIDÉRANT QUE la revégétation des pentes suites à la reprise d'ensemencement en 2017- et 2018 à eue bien peu de succès;

CONSIDÉRANT QUE c'est la responsabilité de la municipalité de revitaliser la rive du cours d'eau et que l'environnement a fait la visite des lieux et demande une solution afin de stabiliser la zone et la revégétation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater la MRC de La Mitis pour le suivi du dossier de revitalisation du cours d'eau Dionne et de mandater Terre-Eau Inc. à la revitalisation du cours d'eau Dionne au montant estimé ± 4100\$ avec l'offre des frais de reprises à la charge au cas où certaines sections des pentes ou arbres/arbustes ne reprendraient pas vie en 2020.

3. 2019-133

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h03.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Françoise Bérubé, sec-trés. adjointe